Image not found or type unknown

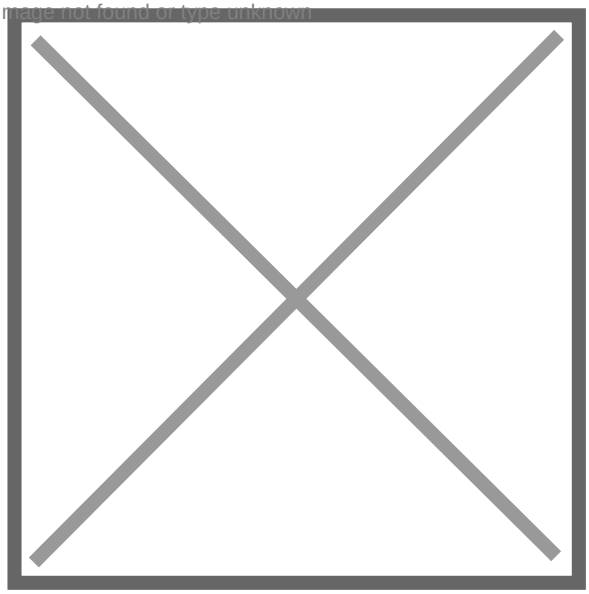

Souplesse rajoutée sur renouvellement de contrat

Par **bouddha91**, le **11/06/2012** à **14:28**

Bonjour,
je suis en intérim depuis le 15 mai 2012. Ma première mission allait du 15 mai au 31 mai 2012. Sur ce contrat, pas de souplesse. J'ai été prolongé de 15 jours mais cette fois ci, il y a une période de souplesse. Je ne suis pas d'accord car, j'ai une autre mission avec une autre agence le 15 juin.
Puis je refuser de signer le contrat ?
Vais je perdre mes IFM ? Je sais, cela ne représente rien mais c'est par principe.

Que dois je faire ?

Merci pour votre aide

CH

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés